

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27514**

### Intitulé

Diagnostic(euse) Immobilier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ADI	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

232r Contrôle des normes de construction et de sécurité

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier de Diagnostic(euse) Immobilier s'articule autour de 3 grands pôles :

Technique

Le Diagnostic(euse) Immobilier effectue des contrôles techniques en vertu des dispositifs en vigueur. Notamment ceux qui accompagnent les actes liés à la gestion ou aux transactions immobilières : DPE, Amiante, Plomb, Gaz, Electricité et Termites.

Mais il est également amené à contrôler les installations d'assainissement non collectif, établir l'Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques ou d'effectuer des mesurages (Loi Carrez/Boutin).

Sa mission se déroule en deux temps :

- Il réalise un état des lieux des biens visités, doit diagnostiquer. Au moment du repérage il peut être amené à effectuer des prélèvements et doit repérer et identifier tout écart avec la législation.

- A l'issue de la visite il élabore un DDT. Le rapport doit être clair et lisible, il doit faire l'état des investigations menées lors de la visite du bien et en faire le bilan. Le Technicien doit notifier dans le dossier tout écart constaté avec la réglementation en vigueur.

Désormais pour le DPE il doit également faire des préconisations en vue de l'amélioration de l'Habitat.

Le Diagnostic(euse) Immobilier doit impérativement joindre à son Dossier le Certificat de Compétences, l'Attestation d'Assurance et l'Attestation sur l'Honneur.

Il répond aux questions soulevées par les conclusions de ses rapports et mène de plus en plus souvent une mission de Conseil auprès des différents interlocuteurs (travaux, etc.).

Commercial

Le Diagnostic(euse) Immobilier doit construire, organiser et gérer son action commerciale (opérations commerciales, tarifs, offre de services, fidélisation, prospection, offre de produits, etc.) en tenant compte de l'évolution du marché.

Il peut être amené à prendre en charge les actions de prospection (nouveaux clients ou fournisseurs), de fidélisation mais aussi les dossiers d'appels d'offres.

Administratif/Gestion

Il assure les différents flux administratifs. Gestion Comptable et Financière, prise d'ordres (devis, ordres de mission, etc.) mais aussi suivi des encaissements et relances. C'est également le Technicien qui effectue la saisie informatique liée à l'ensemble de l'activité.

Les capacités attestées :

Le Technicien définit le cadre de ses missions en prenant en considération les caractéristiques des biens et les besoins des clients.

Lors des repérages, il mène à bien un état des lieux des biens qu'il expertise dans le respect des dispositions légales et identifie les anomalies éventuelles.

Le Diagnostic(euse) Immobilier élabore des Dossiers explicites et conformes à la réglementation. Il sait motiver ses conclusions et répondre aux questions soulevées.

Il connaît le marché sur lequel il évolue et sait se positionner. Il est capable de présenter la structure pour laquelle il travaille et décliner son offre de services.

Le Diagnostic(euse) Immobilier est à même d'assurer les différents flux administratifs (devis, etc.).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Diagnostic(euse) Immobilier peut exercer son métier dans les secteurs de l'immobilier et du bâtiment, en tant que salarié ou indépendant.

Diagnostic(euse) Immobilier

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

### Réglementation d'activités :

Certifications de personne : DPE, Amiante, Plomb, Electricité, Gaz, Termites.

Décret n°2006-1114 du 5 Septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Après avoir suivi un cursus de formation au métier de Diagnostic(euse) Immobilier, le candidat doit valider la certification qui s'articule autour des 3 pôles d'activité du Diagnostic(euse) Immobilier.

La Certification se compose de 3 grands blocs et 8 unités certificatives.

- Bloc Technique, avec 4 unités certificatives :

Mesures et relevés sur site

Elaborer un DDT

Rédaction d'une note de synthèse

QCM

- Bloc Commercial, avec 2 unités certificatives :

Etude de Cas

Prospection Clientèle

- Bloc Administratif/Gestion, avec 2 unités certificatives :

Prise d'ordre - Elaboration d'un Devis

Relance

Pour La VAE

Le Candidat doit être Diagnostiqueur Immobilier depuis 3 Ans Minimum et posséder les 5 Certifications de Personne en cours de validité sur toute la période (hors Termites puisque sur arrêté préfectoral).

Les candidats à la VAE doivent rendre leur Dossier de VAE accompagné d'un portefeuille de preuves.

Ils passent les mêmes évaluations de sortie et doivent obtenir le même niveau de résultat minimum que les candidats qui se présentent à la Certification en dehors de la procédure de VAE.

Les Candidats passent devant le Jury.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le Jury se compose de 4 membres: 50 % Employeurs / 50% Salariés.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le Jury se compose de 4 membres: 50 % Employeurs / 50% Salariés.
En contrat de professionnalisation	X	Le Jury se compose de 4 membres: 50 % Employeurs / 50% Salariés.
Par candidature individuelle	X	Le Jury se compose de 4 membres: 50 % Employeurs / 50% Salariés.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Le Jury se compose de 4 membres: 50 % Employeurs / 50% Salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Diagnostiqueur immobilier" avec effet au 29 octobre 2010, jusqu'au 16 juin 2016.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel le 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Diagnostiqueur(euse) Immobilier" avec effet au 16 juin 2016, jusqu'au 07 septembre 2019.

### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Les Centres ADI Formation forment entre 30 et 35 personnes par an.

**Autres sources d'information :**

- ADI

Adresse Siège : 54/56, rue Balard - 75015 PARIS

Adresse Postale : 6, square René Cassin - 35700 RENNES.

Tél. 02 99 78 10 38 - Fax. 02 99 63 75 25 - Mail. formation-adi@arliane.fr  
- Légifrance pour les Textes Réglementaires et la Veille Juridique

**Lieu(x) de certification :**

**ADI - Centre de Paris :** 54/56, rue Balard - 75015 PARIS

**ADI - Centre de Rennes :** 6, square René Cassin - 35700 RENNES

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**ADI - Centre de Paris :** 54/56, rue Balard - 75015 PARIS

**ADI - Centre de Rennes :** 6, square René Cassin - 35700 RENNES

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Diagnostic(euse) Immobilier